

SÉANCE DU 3 MARS 1885.

---

PRÉSIDENCE DE M. BARBEY, VICE-PRÉSIDENT.

---

Membres présents : MM. Barbey, Mayeux, Rollet, Le Feyer, abbé Blanchard, Épron, Cherpin, Josse et Hachette.

M. Hachette, président, retenu pour un fait relatif à la Société, s'excuse de ne pouvoir assister à la première partie de la séance.

Par suite de l'absence de M. Moulin, secrétaire, le procès-verbal de la dernière séance ne peut être lu ; il sera proposé à l'adoption dans une autre séance ; M. Josse, vice-secrétaire, supplée M. Moulin.

Ouvrages reçus :

1° *Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise*, tome VII ;

2° Mademoiselle Sophie Ménaglier fait don à la Société d'un volume de ses fables. — Des remerciements lui sont votés.

M. Barbey présente une médaille commémorative du sacre de Charles X ; cette pièce est en bronze grand module et d'une conservation parfaite ; la gravure a été faite par Gateaux. M. Barbey en fait don à la Société qui lui vote des remerciements.

M. Barbey annonce le décès de M. Abraham, membre correspondant ; la Société regrette la perte de M. Abraham qui, malgré son départ de Château-Thierry, a continué d'en faire partie.

M. Rollet donne lecture d'une discussion entre le marquis de Flavacourt, colonel d'un régiment de dragons, et la ville de Château-Thierry, pour le logement de ses hommes.

Il s'agit d'un procès-verbal du 2 décembre 1710, par lequel les maire, échevins et officiers de l'Hôtel de Ville de Château-Thierry constatent que le marquis de Flavacourt, colonel de dragons, qui devait tenir garnison dans la ville avec quatre compagnies de son régiment, a refusé de laisser loger ses hommes par groupes dans des chambres et maisons vides préparées à l'avance et garnies de *lits et autres ustancilles à ce nécessaires*, et que malgré la protestation de la municipalité et l'ordonnance du roy, il les a fait loger lui-même indistinctement chez les exempts et non exempts, et même chez les receveurs et autres officiers ; que pour agir ainsi le marquis de Flavacourt n'avait même point voulu attendre le retour du premier échevin qui était allé à la cour pour faire apprécier le différend. Malheureusement on ne retrouve pas de traces de la solution donnée à cette affaire.

Renvoyé à la Commission des Annales.

M. l'abbé Blanchard expose qu'une Compagnie fait exploiter, pour l'approvisionnement d'une verrerie, d'importantes carrières de sable sur le territoire de Nogent-l'Artaud, au lieu dit la Champaille, que dans les fouilles on a découvert près de 800 tombes dont il n'a pu préciser l'époque, que sur 20 ou 30 de ces tombes, il a remarqué qu'un grès était placé sur la tête. Divers objets ont été trouvés dans quelques-unes de ces tombes, mais M. l'abbé Blanchard n'a pu se rendre compte de leur importance attendu que le représentant de la Compagnie les a remis à l'un des administrateurs. On lui a confié néanmoins un vase qu'il présente à la Société. Ce vase

est en terre cuite, M. Hachette croit que c'est une lampe ; il a été dessiné par M. Barbey. M. l'abbé Blanchard suivra attentivement ces fouilles et il y a lieu d'espérer que de nouvelles découvertes permettront d'assigner une époque à ces anciennes sépultures.

La Société délègue pour assister aux séances de la Sorbonne MM. Hachette, Mayeux, Harant, Vérette, Épron et Morsaline.

M. Gavard, dessinateur aux Chemins de fer de l'Est, est élu membre correspondant ; avis lui en sera donné par le Secrétaire.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---